

Publié le 1 février 2013

Marc Daunis est le nouveau président de la Fédération des Epl Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le 31 janvier 2013 à Martigues, le conseil d'administration de la Fédération des Epl Provence-Alpes-Côte d'Azur a élu à l'unanimité un nouveau président pour les 3 prochaines années, en la personne de Marc Daunis, 57 ans, maire de Valbonne Sophia-Antipolis, vice-président de la Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis, sénateur des Alpes-Maritimes, administrateur de la Spla Area Paca et P-dg de la Spl Sophia, 1re Société publique locale créée dans les Alpes-Maritimes. Il succède ainsi à Gaby Charroux, député-maire de Martigues.

Comme Gaby Charroux l'a bien souligné, Marc Daunis est un élu convaincu depuis longtemps par les Entreprises publiques locales et qui s'investit régulièrement aux côtés de la Fédération des Epl. Il est l'un des principaux protagonistes des lois fondatrices des Spla en 2006, puis des Spl en 2010. A l'automne 2012, c'est par le biais d'un amendement de Marc Daunis et de plusieurs de ses collègues du Sénat que les Entreprises publiques locales ont été admises dans le cercle des personnes morales qui pourront proposer des emplois d'avenir. Plus récemment encore, Marc Daunis s'est mobilisé pour que les Epl soient représentées au Comité national d'orientation de la Banque Publique d'Investissement. A l'issue d'un vote à l'unanimité, Marc Daunis a salué chaleureusement le travail réalisé tout au long de son mandat par Gaby Charroux et s'est engagé à conforter la Fédération régionale des Epl Provence-Alpes-Côte d'Azur dans son rôle de développement et de relais de proximité auprès des collectivités territoriales et des acteurs économiques et sociaux. Une profession de foi volontariste, qui a fait écho au programme d'actions pour 2013, également adopté à l'occasion de ce conseil d'administration. Une feuille de route qui positionne sans ambiguité la fédération régionale comme le bras armé de l'action du mouvement des Epl vers les décideurs territoriaux, au premier rang desquels les élus locaux.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 1